CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA GUADELOUPE

AVIS N°2018 /01

Avis sur le Plan National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) -2018/2022

Vu le dossier « Plan National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)-2018/2022 »;

Vu la présentation de ce document par Baptiste Angin pendant la séance plénière du 20 juin 2017 ;

Vu les modifications apportées au dossier à la demande des membres du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe ;

Vu la saisine de la DEAL de la Guadeloupe en date du 10 octobre 2017 pour le document ainsi finalisé ;

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe émet un avis favorable à 15 voix et 2 abstentions au Plan National d'Action pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*)-2018/2022 tel qu'il a été présenté.

Fait à Basse Terre, le 22 janvier 2018,

Le président du CSRPN

G.Leblond